



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

# **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SEITA**

## **Répertoire numérique détaillé**

établi par Julie Claireaux

1<sup>ère</sup> édition électronique

Centre des archives économiques et financières  
Savigny-le-Temple

2022

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.  
Il est en français.  
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD  
(version 2002).

## Sommaire

Organisation de la SEITA.....	<a href="#">7</a>
Commissions et assemblées.....	<a href="#">7</a>

**Référence**

B-0081202 - B-0081217

**Niveau de description**

Dossier

**Intitulé**

Organisation et fonctionnement de la direction générale de la SEITA

**Dates extrêmes**

1926-1993

**Noms des principaux producteurs**

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes

**Importance matérielle**

16 boîtes, soit 2 ml.

**Langue des documents**

Français

**Institution responsable de l'accès intellectuel**

Service des archives économiques et financières.

**Localisation physique**

Savigny-le-Temple (77)

**Conditions d'accès**

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

**Conditions d'utilisation**

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

**Modalités d'entrée**

Versement effectué en 2009 lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis, sous la cote 31 J.

**Historique du producteur**

Henri IV puis Richelieu sont les premiers en France à frapper le tabac d'un impôt. Sous Louis XIV, la vente du tabac devient un privilège réservé au gouvernement royal. En 1791, l'Assemblée nationale rend libres sa culture, sa fabrication et sa vente sous réserve du paiement de certains droits. En décembre 1810, le premier monopole est rétabli sous Napoléon, la gestion de celui-ci est déléguée à la Direction des Contributions Indirectes. En 1860, la direction générale des manufactures de l'État lui succède, elle se voit également confier l'exploitation du monopole des allumettes en 1889. Le 7 août 1926, le service d'exploitation industrielle des tabacs est séparé juridiquement de l'État et se voit rattaché à la caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale d'exploitation industrielle de la dette publique. Par conséquent, il s'agit d'un établissement public administré par un conseil d'administration de plusieurs membres dont le président est nommé par décret sur proposition du ministre des finances. Le SEIT devient alors SEITA en 1935. Par ordonnance du 7 janvier

1959, le monopole du tabac et des allumettes est confié au service d'exploitation des tabacs et allumettes (SEITA), qui est alors désolidarisé de la caisse autonome d'amortissement. Le conseil d'administration est scindé en deux comités jusqu'au changement de statut de l'entreprise en 1961. Ainsi le comité financier, s'occupe des opérations et de la gestion financière de la caisse, le comité technique quant à lui est en charge de l'exploitation du monopole des tabacs, et a la tâche de décider des crédits à allouer au SEITA, le conseil d'administration quant à lui se prononce sur les projets qu'il présente. Le conseil consultatif émet des avis sur toute modification envisagée aux lois et décrets relatifs à la culture, à l'achat des tabacs indigènes, ainsi qu'à la vente des tabacs fabriqués. En 1980, celui-ci est transformé en société d'économie mixte, la SEITA est privatisée en 1995 et fusionne finalement en 1999 avec la société espagnole Tabacalera donnant ainsi naissance à Altadis qui sera rachetée en 2008 par Imperial Tobacco devenu depuis Imperial Brands.

### **Historique de la conservation**

Depuis 1999 la SEITA a entrepris de sauvegarder son patrimoine et ses archives ainsi que de les mettre en valeur. Ce projet impliquait donc de mettre fin aux dispersions des fonds d'archives, ces derniers disposés en divers lieux non adéquates à leur conservation et à leur communication. Ainsi, en 2000 est créé le centre d'archivage aux Aubrais dans le Loiret, ayant pour but de réunir tous les fonds, de les inventorier et de faciliter le travail des chercheurs. Un archiviste est recruté et des locaux spécifiques sont affectés. Celui-ci va recevoir les archives du Musée-Galerie de la SEITA, fermé à la suite du déménagement d'Altadis en France, de l'Hôtel des tabacs, quai d'Orsay, à l'avenue de France dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. C'est également dans ce contexte que va naître le comité d'histoire « SEITA, Terres, d'histoire » qui s'organise autour de ses archives pour les valoriser.

Les archives produites et reçues par la SEITA, en tant que service administratif, établissement public puis entreprise publique jusqu'au 24 février 1995, date de sa privatisation, sont des archives publiques. Une convention d'autonomie est accordée à la SEITA, par le ministère de la Culture et de la Communication (direction des Archives de France) en décembre 2005, pour en assurer la conservation et la communication. Cette convention est dénoncée en juillet 2008 avec le rachat d'Altadis par Imperial Tobacco, qui décide de l'abandon de la fonction archives. Après la dénonciation de la convention d'autonomie, les Archives de France demandèrent aux services d'archives départementaux de récupérer les archives concernant les manufactures du ressort de leurs départements. Les archives centrales de la SEITA sont alors transférées au service des archives du ministère de l'Économie et des Finances. Ce versement a été réalisé dans l'urgence lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis.

### **Évaluation, tris et éliminations**

Doublons éliminés.

### **Mode de classement**

Thématique.

### **Accroissement**

Fonds clos.

### **Présentation du contenu**

Cette partie du fonds de la direction des ressources humaines concerne d'une part le contexte du projet de délocalisation du siège social de la SEITA, historiquement localisé dans le bâtiment d'Orsay à Paris, vers la ville d'Angoulême. En effet, un comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T), présidé par Edith Cresson le 8 novembre 1991, décide d'implanter en province ou en banlieue parisienne plusieurs organismes publics jusqu'alors

situés dans Paris (manufacture des Gobelins, E.N.A, ...). Dès la décision annoncée, le projet de délocalisation s'est heurté à l'hostilité des salariés mais aussi de la direction. Cette décision fut prise sans la consultation du comité d'entreprise. Le projet du premier ministre est finalement abandonné en 1993. Les archives contenues dans le fonds traduisent les réactions (de la direction comme des salariés), la communication (les dossiers de presse) et l'organisation en vue du déplacement du siège social.

Le fonds contient également de nombreux procès verbaux de la CSO, la commission supérieure d'organisation. Présidée par le directeur général, assisté des directeurs ou des collaborateurs jugés utiles, la commission a été créée avec pour but de donner son avis sur diverses questions qu'elles soient relatives au fonctionnement général du service, aux conditions générales de travail, de rémunération, d'intéressement et de classement du personnel. Lors de ces séances, la représentation du personnel de la SEITA s'effectuait par l'intermédiaire de délégués élus qui y possédaient un siège. On retrouve alors des informations sur l'organisation et la préparation des séances de cette commission, ainsi que les comptes rendus permettant de saisir tous les enjeux des revendications des employés. Le fonds contient également des archives du comité d'administration de la SEITA et il ne faut pas oublier de mentionner également la présence de documents témoignant des liens avec les fédérations syndicales sur divers sujets comme en témoignent les fiches de concertations conservées.

### **Sources complémentaires**

**B-0069773/2** : délocalisation du siège social d'Angoulême.

### **Bibliographie**

*Guide du chercheur : histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France XIXe-XXe siècles*, par Muriel Eveno et Paul Smith, sous la direction de Nathalie Carré de Malberg, avec la collaboration d'Eric Godeau et de Mélanie Corbé. Paris : Éditions Jacques Marseille, 2003.

**523.7 EVE / MAG**

### **Indexation**

Tabac

Industrie

**B-0081202/1 - B-0081206/1**

Organisation de la SEITA.

1977-1993

**B-0081202/1**

Plan à long terme du SEITA, comité de direction de la division cigarettes : rapport, glossaire, comptes rendus, notes manuscrites (1987-1985) ; politique de recherche et développement, approvisionnement, de production et pour la branche allumettes : rapports (1978) ; politique du personnel : rapport (s.d.) ; plan décennal du SEITA : rapport (1978) ; préambule du plan décennal : rapports (1977-1978).

1977-1985

**B-0081203/1 – B-0081206/1**

Délocalisation du siège à Angoulême.

1990-1993

**B-0081203/1**

Management par le cabinet Booz Allen & Hamilton : rapports, notes manuscrites, coupures de presse, communiqué (1991) ; localisation des activités du siège : rapports, compte rendu (1992).

1991-1992

**B-0081204/1**

Questionnaires des salariés : synthèse (1992) ; dossier de presse : revue spéciale, extraits (1991-1992) ; dossier de communication : rapports, communiqués, extraits de presse (1993) ; convention de localisation (1992) ; annonce de la délocalisation : communiqués, coupures de presse, procès-verbaux (1991-1992).

1991-1993

**B-0081205/1**

Demande d'appel, entrave mai 1993 : correspondance, extrait de délibération, extrait de jugement (1992-1993) ; audience publique au conseil d'Etat de janvier 1993 : compte rendu, communiqué, extrait de conclusion, conclusions, correspondance (1992-1993) ; audience publique au conseil d'Etat de février 1993, délocalisation SEITA contre le Premier ministre et annulation de la décision : communiqués, décomptes des décisions, extrait des conclusions du commissaire du gouvernement (1993) ; citation devant le tribunal correctionnel et suivi : procès verbaux, communiqués, correspondance (1991-1993) ; DGRS pour le PDG : fiches de préparation (1992-1993) ; échanges d'expériences : rapport (1992) ; études CIAT (comité interministériel d'aménagement du territoire) : communiqués, correspondance, notes manuscrites (1991-1992).

1991-1993

**B-0081206/1**

Comité central d'entreprise (CCE), conseil d'administration de 1991 : procès verbaux (1991) ; organisation du dispositif d'accompagnement et de la procédure de délocalisation : notes manuscrites, rapports, comptes rendus, articles de presse communiqués (1990-1993).

1990-1993

**B-0081207/1 - B-0081217/1**

Commissions et assemblées.

1959-1998

**B-0081207/1 - B-0081213/1**

Commission supérieure d'organisation (CSO).

1959-1982

**B-0081207/1**

Commissions locales d'organisation, représentation des ouvriers, projets et instructions : procès-verbaux, rapports, notes, communiqués (1968-1969) ; préparation des CSO : procès verbaux, documents préparatoires, comptes rendus, correspondance, notes.

1968-1981

**B-0081208/1 - B-0081213/1**

Comptes rendus et leurs annexes.

1900-1900

**B-0081208/1**

1959-1964

**B-0081209/1**

1965-1968

**B-0081210/1**

1969-1978

**B-0081211/1**

1979

**B-0081212/1**

1980

**B-0081213/1**

1981-1982

**B-0081214/1 - B-0081215/1**

Comité d'administration.

1961-1998

**B-0081214/1**

Organisation et gestion : statuts de la SEITA de 1961 et 1980, statuts des administrateurs élus, procès-verbal, correspondance, notes (1961-1995) ; procès verbaux (1986-1992).

1926-1995

**B-0081215/1**

Procès verbaux.

1993-1998

**B-0081216/1 - B-0081217/1**

Concertation sociale : fiches de concertations.

1980-1992

**B-0081216/1**

1980-1987

**B-0081217/1**

1988-1992